



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10

ARCHIVE

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Après la grève de 48 heures...

SANS aucun doute, notre grève de 48 heures a eu une portée exceptionnelle.

Elle a montré la résolution du personnel en dépit des menaces et des pressions exercées.

Elle nous a permis une fois de plus de démontrer la solidité de notre revendication de revalorisation de salaires, revalorisation qui contribuerait à créer des conditions indispensables au bon fonctionnement du C.N.R.S.

Elle nous a permis d'apprécier une fois de plus la compréhension que nous trouvons dans les milieux de l'Université, chez les Chercheurs du C.N.R.S., auprès de beaucoup de Directeurs. Cette compréhension de notre mécontentement a été, dans bien des cas, jusqu'à un appui total, et c'est là un élément essentiel dont nous pouvons nous féliciter.

Le 3 décembre, après la grève, M. Pigniol, Délégué général à la Recherche, nous affirmait que les risques, sérieux pendant longtemps, de voir le milliard non employé dans sa totalité étaient enfin disparus. Il nous confirmait également que la situation d'intérêt au Ministère de l'Education Nationale, loin de nuire à la solution de notre problème, la facilitait : M. Guillaumat étant simultanément ministre de la Fonction Publique, de la Recherche Scientifique et de l'Education Nationale.

Le 8 décembre, M. Coulomb accueillait l'Intersyndicale en lui déclarant que « SUBITEMENT » les événements avaient pris tournure.

N'insistons pas sur les raisons qui expliqueraient ce « subitement » que nous apprenons après 2 jours de grève...

Quels seraient les événements nouveaux ?

De nouvelles bases de discussions avec les Finances auraient été élaborées par la Délégation à la Recherche.

Le Budget, après avoir rejeté catégoriquement toute indemnité quels qu'en soient le taux et la forme pourrait envisager essentiellement :

- Certains relèvements indiciaires ;
- Des accélérations de carrière par suppression d'un certain nombre d'échelons de début.

Ces mesures (surtout la seconde) assorties d'une augmentation et d'une extension de la prime conduiraient à l'emploi total du crédit.

Le 8 décembre, M. Coulomb indiquait également :

- Qu'une extension sérieuse des possibilités de changements de catégories (en dérogation) était en cours de discussion à la Fonction Publique ;
- Qu'il conservait une provision de 300

millions pour appliquer sur les derniers mois de 1960 ce qui sera décidé pour 1961 ;

- Qu'il conserverait cette provision au-delà du 31 décembre s'il en avait l'autorisation.

Le 9 décembre, M. Coulomb nous informait que les Finances pourraient envisager une compensation au fait que nous sommes contractuels et non titulaires sous forme... d'indemnité.

Tout cela est bien imprécis, quelquefois contradictoire.

La mesure qui conduirait à supprimer des échelons au début des carrières mériterait un examen approfondi, mais à partir

de modalités détaillées que nous n'avons pas...

Tout cela n'écarte pas le danger de graves discriminations entre catégories.

Tout cela n'est encore qu'au stade des ébauches.

Notre dernière grève a réveillé des torpeurs, a fait reculer le risque de voir le milliard non employé en totalité, a donné une impulsion nouvelle, mais ce qu'il faut c'est :

QU'APPARAISSE ENFIN SUR NOS FEUILLES DE PAYE LA REVALORISATION NON DISCRIMINATOIRE DE NOS SALAIRES !

A. CHANCONIE.

== POUR 1961 ==

L'année 1960 a été pour notre syndicat une année de renforcement. De nouveaux camarades sont venus rejoindre notre syndicat.

En cette fin d'année, il serait bon de faire le point de la situation. Qu'avons-nous obtenu depuis le début de nos actions, c'est-à-dire depuis 8 ans ?

1955 : prime de participation à la production scientifique

1957 : extension et amélioration de cette prime.

1959 : — accélérations de début de carrière (gain d'un échelon pour la presque totalité du personnel).

— Extension des possibilités d'obtention d'échelons accélérés (18 mois au lieu de 2 ans).

— Suppression de la compensation des accélérations par autant de reculs.

— Extension des possibilités de changements de catégories.

— Bonifications d'échelons.

— Améliorations de l'I.P.A.C.T.E. et institution d'un nouveau régime de retraite pour tous les agents (I.G.R.A.N.T.E.).

1960 : Inscription du milliard au Budget.

Il est donc clair que la lutte revendicative est payante. Mais cette lutte revendicative n'est possible que si les actions sont mûrement pesées et élaborées par les organisations syndicales, à la base et au sommet.

Les actions, les décisions, ne sont pas l'apanage des responsables, mais sont l'affaire de tous les collègues du C.N.R.S., et tous devraient renforcer les organisations syndicales, afin d'y faire entendre leur voix, et non pas se contenter de suivre ce qui se fait, et d'attendre les résultats obtenus.

Dans l'élaboration et l'organisation de ces luttes, dans le renforcement de l'unité et de notre intersyndicale, nous avons clairement conscience que notre syndicat a toujours été un élément moteur et déterminant.

Notre syndicat a toujours manifesté clairement ses positions, non seulement sur le problème des salaires, mais aussi sur la paix en Algérie, sur la défense de nos droits et de nos libertés.

Dans chaque établissement, dans chaque laboratoire, il y a des syndiqués C.G.T., il y a une section C.G.T.

Nous vous demandons d'assister à la réunion amicale qu'ils feront au moment de la reprise des cartes syndicales pour l'année nouvelle ; discutez avec eux, posez-leur vos problèmes, demandez-leur des renseignements.

Nous espérons que vous renforcerez nos rangs en 1961, que tous ensemble nous pourrions continuer notre travail, notre lutte dans l'unité, pour de meilleurs salaires et pour la défense du C.N.R.S.

Bonne Année, Camarades !

C. SAULNIER.

NOS ACTIONS ► Dans le cadre du C.N.R.S.

Avec la Fonction publique

A la suite des diverses actions menées depuis la rentrée de septembre 1959 (notamment les manifestations et grèves des 21 octobre, 2 décembre 1959 et 10 juin 1960, qui ont été largement suivies par les contractuels du C.N.R.S.) le traitement de base servant à définir nos salaires a été relevé de 5 % depuis décembre 1959.

Après la grève du 10 juin, le gouvernement a dû, une nouvelle fois, assouplir ses positions. Pour 1960, l'effort est certes très insuffisant puisque seule la date d'échéance de la dernière tranche d'augmentation a été avancée d'un mois, mais le gouvernement a dû envisager un plan de remise en ordre des rémunérations de la Fonction publique, avec promesse d'en discuter avec les organisations syndicales.

PLAN GOUVERNEMENTAL

Depuis, les différentes Fédérations de Fonctionnaires ont été informées des intentions gouvernementales à l'égard des agents de la Fonction publique, pour les années 1961 et suivantes.

Le plan gouvernemental comporte 2 points :

I. - REVALORISATION DES TRAITEMENTS.

Par rapport au traitement de base de décembre 1959, augmentation de :

— 2 % au 1^{er} mars 1961.

— 3 % au 1^{er} septembre 1961, ce qui porterait le traitement de base à 252.500 francs (2.525 NF).

Pour l'ensemble de l'année 1961, ces deux relèvements successifs donneraient une augmentation moyenne de 2,66 %.

— Au printemps 1961, attribution d'une prime unique de 5.000 francs (50 NF) aux agents classés à l'indice brut au plus égal à 200.

II. - PLAN DE REMISE EN ORDRE.

a) Simplification du calcul des rémunérations (sans modification des traitements) par incorporation au 1^{er} décembre 1961, dans le traitement hiérarchisé en vigueur au 30 novembre 1961, de l'indemnité spéciale dégressive et de l'abonnement résidentiel (création d'une nouvelle échelle indiciaire provisoire).

b) Relèvement de 20 points d'indice au sommet, échelonnés progressivement au long de l'échelle indiciaire en deux étapes de 10 points : l'une au 1^{er} janvier 1962, l'autre au 1^{er} janvier 1963).

REVENDICATIONS DES ORGANISATIONS DE FONCTIONNAIRES

Toutes les organisations de fonctionnaires ont protesté contre l'insuffisance des propositions gouvernementales, en particulier contre l'absence d'augmentation supplémentaire en 1960 et pour le 1^{er} semestre 1961. Les agents de la Fonction Publique seront de nouveau contraints à intensifier leur action pour :

• l'intégration dans le traitement soumis à retenue pour pension, de l'indemnité de résidence servie dans la zone d'abattement maximum ;

• pour l'institution d'un minimum mensuel de rémunération de 50.000 F (en septembre 1961, le traitement mensuel à l'indice brut 125 ne sera que de 40.000 F environ) ;

• pour le rattrapage en 1961 du retard pris par les traitements par rapport aux prix depuis juin 1957 (qui justifiaient déjà notre traitement de base actuel de 240.000 F) et par rapport à d'autres secteurs, notamment par l'attribution, dès le 1^{er} janvier 1961, de l'intégralité de la revalorisation de 5 %, et de la prime unique de 5.000 F prévus dans le plan gouvernemental ;

• pour l'organisation d'une table ronde organisations syndicales - gouvernement, pour l'étude d'un véritable plan de remise en ordre des traitements et retraites.

J. SADET.

Pour la Paix en Algérie

Depuis des années, notre syndicat a souligné les conséquences désastreuses de la guerre d'Algérie, tant sur le plan matériel que moral.

Le conflit entre dans sa septième année ; depuis plusieurs années, les jeunes du contingent, soustraits à l'économie nationale, sont amenés à participer à des actions qu'ils réprouvent. Par ailleurs, la presse dans son ensemble, a rapporté de nombreuses informations sur les camps d'hébergement en Algérie et les interrogatoires indignes auxquels sont soumis certains individus. Nul ne peut ignorer aujourd'hui, qu'en Algérie, la torture ait été pratiquée.

Ces faits expliquent le malaise croissant de la jeunesse. Cette crise de conscience a amené un certain nombre d'intellectuels à signer un texte — le Manifeste des 121 — dans lequel ils examinent les circonstances qui ont conduit un certain nombre de jeunes à l'insoumission.

Tirant prétexte de la signature de ce manifeste par des fonctionnaires, le gouvernement a promulgué les 22 et 28 septembre, deux ordonnances qui font des fonctionnaires des citoyens diminués. En effet, ces ordonnances permettent aux tribunaux de doubler les peines applicables aux délits relatifs à l'insoumission lorsque le délinquant est un employé de l'Etat et portent atteinte aux règles statutaires normales. Elles prévoient une suspension de fonction pouvant atteindre un an avec amputation des 3/4 du traitement avant toute procédure pénale ou disciplinaire conforme au statut.

Ces ordonnances ont immédiatement soulevé les protestations des organisations syndicales. Dès le 28 septembre, à la suite de la section de l'Observatoire de Meudon qui en avait pris l'initiative, de nombreuses sections de notre syndicat ont protesté en compagnie des syndicats F.E.N. (Chercheurs et Enseignement supérieur).

Le 5 octobre, les responsables nationaux de ces syndicats ont appelé à une réunion de protestation, salle Guyader. A l'issue de cette réunion, une motion votée à l'unanimité, appelait l'ensemble des forces syndicales à tout mettre en œuvre pour l'abrogation de ces ordonnances, à la solidarité envers les collègues sanctionnés et à rechercher les moyens pour que soient engagées immédiatement de véritables négociations sur le cessez-le-feu et sur les garanties de l'auto-détermination.

Le 19 octobre, notre syndicat apportait son soutien à la délégation des chercheurs, au C.N.R.S., et protestait contre la comparution devant les commissions de discipline des chercheurs ayant signé le manifeste des 121.

Les 20 et 25 octobre, plusieurs chercheurs sont passés devant le Conseil de discipline, qui « en l'absence de toute faute professionnelle » s'est déclaré incompétent.

Le 21 octobre, notre Intersyndicale a adopté une résolution demandant l'abrogation des ordonnances et le respect du Statut des Agents de l'Etat.

Enfin, le 27 octobre, sur l'initiative de l'U.N.E.F., un grand nombre de mouvements de jeunes, de partis politiques et d'organisations syndicales — dont la nôtre — ont participé, dans toute la France à des manifestations pour la paix en Algérie, premier pas important vers l'action unie de tous ceux qui souhaitent la fin de ce conflit.

Seule, en effet, cette union aura raison de la minorité qui bénéficie de la guerre dont la prolongation entraîne inévitablement l'amenuisement de nos libertés les plus élémentaires (liberté d'opinion, droit au travail, etc.).

Les tout récents événements d'Algérie confirment, de façon dramatique, ce que nous disons depuis des années ; il faut en finir au plus vite avec cette guerre, par la voie de négociations véritables, avec ceux contre qui l'on se bat !

C. LEFORT

« Un milliard c'est bien, le distribuer c'est mieux. »

« 8 années c'est trop, c'est de l'argent qu'il nous faut. »

« Sans Recherche pas de Progrès. »

Ces pancartes transformées en chapeaux pour la circonstance, et portées par nos camarades au cours de la manifestation du Palais-Royal résument assez bien les raisons de notre profond mécontentement.

Car enfin, 8 années se sont écoulées depuis la parution du Statut, 8 années pendant lesquelles le personnel, sous la direction de ses syndicats a dû lutter sans relâche, pour qu'une solution au problème des traitements intervienne.

1960, ANNEE DECISIVE ?

Les déclarations officielles concernant le développement nécessaire de la Recherche allaient-elles se traduire par des actes ? L'examen des textes sortis en ce début d'année concernant le C.N.R.S., les chercheurs, et nous-mêmes permettait d'en douter.

Dans un article de notre Bulletin de décembre 1959 nous précisions notre position « nous pensons quant à nous qu'une véritable grandeur et un véritable redressement s'accompagneraient encore mieux d'actes décisifs remédiant à la misère de la Recherche Scientifique », et le personnel montra clairement que sa véritable situation était toujours aussi désastreuse, par des mouvements répétés et les explications concernant les raisons de ces mouvements ; nul doute que cela influença l'arbitrage rendu en notre faveur au Conseil des Ministres en juin.

1 MILLIARD POUR LE PERSONNEL DU C.N.R.S.

En effet, le milliard réclamé par le Directeur du C.N.R.S., refusé par les Finances, nous était enfin accordé. Ce milliard considéré comme une mesure d'urgence pour arrêter l'hémorragie du personnel pouvait permettre de donner une augmentation uniforme de 30 % ; qu'allait-il se passer ?

L'administration du C.N.R.S., en appréciant mal les qualifications professionnelles au C.N.R.S., déposa un projet de répartition de 6 à 52 % ; projet qu'elle modifia après un premier refus aux Finances, en ne tenant toujours aucun compte des arguments de l'Intersyndicale, ceci malgré la grève du 4 octobre.

Le 21 octobre, nouvelle grève du personnel pour exiger une répartition non discriminatoire ; le personnel exige de la Direction du C.N.R.S. des discussions avec l'Intersyndicale. Un premier résultat est obtenu, les discussions ont lieu.

Dans ces discussions, il faut retenir que les arguments de l'Intersyndicale n'ont pas été contestés, et que les erreurs signalées par nous dans les calculs de la Direction ne furent pas réfutées.

Malgré nos arguments, à part quelques petits aménagements, la Direction du C.N.R.S. engagea les pourparlers sur la base de ses pourcentages, espérant qu'ils seraient plus acceptables par les Finances.

LES FINANCES FONT DE L'OBSTRUCTION

Le 8 novembre, les Finances signifiaient nettement à M. Coulomb qu'elles refusaient le principe même d'une comparaison entre le C.N.R.S. et le secteur semi-public (tel le C.E.A.), et qu'elles n'accepteraient seulement que des rajustements d'indices pour certaines catégories.

De source autorisée : nous apprenions que ces rajustements coûteraient environ 200 millions ; les Finances trouvaient ainsi le moyen de ne distribuer qu'une partie du milliard. C'en était trop ! allait-on se moquer encore longtemps de nous !

LA REACTION DU PERSONNEL

Elle fut immédiate ; l'Intersyndicale décida une grève de 48 heures les 29 et 30 novembre. Le dimanche 27, M. Coulomb contacte l'Intersyndicale, il est furieux et estime la grève inopportune.

Le 28 novembre, les dirigeants syndicaux sont reçus par M. Coulomb, et s'expliquent sur les motifs de la grève. Le Directeur général ne peut donner la moindre assurance concernant l'état de nos revendications, il ne réfute pas la position des Finances. Il affirme que « les bruits » concernant

les 200 millions sont sans fondement, et fait valoir qu'il n'y a pas de Ministre de l'Education Nationale.

Or, les services de M. Guillaumat (chargé de l'interim à l'Education Nationale) avaient fait connaître leur intention de régler notre problème.

L'Intersyndicale prend ses responsabilités et décide de maintenir la grève. Le soir même, le C.N.R.S. avertit par téléphone et par lettres les Laboratoires, en faisant connaître sa décision (sur ordre du Ministère) de retenir les jours de grève.

LES MENACES NE REMPLACENT PAS L'AUGMENTATION !

C'est ce que le personnel démontra par sa présence massive à l'Assemblée générale du 29. La menace des retenues de salaire ne freina pas l'action, bien au contraire.

De toute façon, la lettre de M. Coulomb n'a certainement pas obtenu les résultats attendus, puisque de nombreux Patrons nous ont fait connaître leur volonté de ne pas y répondre.

Il est nécessaire de répéter encore notre position : nos décisions de grève sont prises, en sachant possibles les retenues de salaires ; mais il nous apparaît, dans les circonstances présentes, après tant d'années d'attente, et alors que jamais M. Coulomb n'avait pris une telle position, que celle-ci est particulièrement déplacée.

NOUS AVONS LE SOUTIEN DES CHERCHEURS ET DES PROFESSEURS

Ce soutien, le syndicat national de l'Enseignement

Supérieur l'affirme le plus complet dans sa lettre à nos Patrons. Il leur demande : « ... d'opposer purement et simplement une fin de non-recevoir... » à la demande du C.N.R.S. de signaler les personnels ayant travaillé.

Cette solidarité, nos camarades Chercheurs ne nous l'ont pas ménagée par leurs lettres au C.N.R.S., et par leur participation à nos côtés à la manifestation du Palais-Royal et aux différentes délégations.

Dans la plupart des cas, c'est aussi une approbation de nos actions, ou tout au moins de nos demandes, qui ressort des entrevues avec de nombreux Patrons. Même certains Patrons, considérés comme peu favorables, n'ont pu contester nos arguments, nos chiffres et le bien-fondé de nos revendications.

NE RELACHONS PAS NOTRE PRESSION

Les dernières nouvelles, commentées dans ce bulletin, concernant les projets en cours sont suffisamment significatives. Elles montrent que nos mouvements ne sont pas si inefficaces que certains voudraient bien le faire croire.

Dans cette action, parce que nous n'avons pas menagé nos explications, parce que nos positions sont justes, et que partout nous l'avons démontré en argumentant, nous avons entraîné chaque jour plus de collègues à agir. Et nous avons obtenu le concours et le soutien d'autres catégories : Professeurs, Directeurs de Laboratoires, Chercheurs, etc.

Avec leur aide, et en ne relâchant pas notre vigilance, nous poursuivrons notre action pour obtenir une répartition totale et non discriminatoire de ce milliard. Ce faisant, nous défendrons une fois de plus nos Laboratoires et nos conditions de vie.

G. DUPRE.

◀ La grève de 48 heures ▶

Cette grève de 48 heures fut un grand succès, tant par le très grand nombre de grévistes, que par l'ampleur des actions que nous avons menées durant ces deux jours.

A Paris et en Province, notamment à Strasbourg, Lyon, Grenoble, Marseille, Haute-Provence, Roscoff... les collègues ont débrayé à l'appel de l'Intersyndicale, conscients de l'importance de ce qui était en jeu, et malgré les menaces et pressions de la Direction du C.N.R.S.

LE MARDI 29. — Une Assemblée très nombreuse se tient à la salle Guyader, 10, rue de Solferino. Les membres de l'Intersyndicale exposent les différentes entrevues et discussions avec les Pouvoirs Publics qui ont eu lieu depuis la grève du 21 octobre. En outre, lecture est donnée à l'Assemblée de la lettre adressée par M. Coulomb aux Directeurs et Chefs de service, lettre qui demande les noms des présents pendant ces deux jours (manière curieuse, pour le moins, d'obtenir le nom des grévistes !)

Une discussion très intéressante s'engage alors, et à l'issue de cette discussion, la salle prend les décisions suivantes :

- ▼ 1.) Une motion est votée qui sera déposée auprès de tous les Pouvoirs Publics ;
- ▼ 2.) Une lettre sera adressée à M. Coulomb et des copies de cette lettre seront données aux Directeurs et Chefs de service.
- ▼ 3.) Le mardi après-midi des délégations importantes se rendront auprès des Pouvoirs Publics.
- ▼ 4.) Des entrevues seront demandées à plusieurs Patrons.
- ▼ 5.) Une lettre explicative sera envoyée aux Directeurs et Chefs de service.
- ▼ 6.) Une manifestation, place du Palais-Royal, devant le Ministère des Finances, sera faite le 30 dans l'après-midi.
- ▼ 7.) Tous les collègues présents à cette Assemblée se rendent en fin de matinée au C.N.R.S.

A notre Assemblée étaient présents, Mlle Yon du Syndicat des Chercheurs C.F.T.C., et M. Kepes du Syndicat des Chercheurs F.E.N. Nous tenons encore une fois à remercier ces Syndicats de leur soutien. Des chercheurs se sont rendus avec nous chez M. Coulomb (qui a d'ailleurs refusé de recevoir la délégation), et ils sont venus nombreux à notre manifestation au Palais-Royal ; dans de nombreux laboratoires ils ont aidé les techniciens au cours des discussions et entrevues avec les Patrons.

L'après-midi de fortes délégations se sont rendues à la Présidence du Conseil, à l'Education Nationale et à la Délégation Générale à la Recherche.

LE MERCREDI 30. — Les membres de l'Intersyndicale, et certains responsables syndicaux se rendent auprès de différents Patrons pour expliquer l'état de nos revendications et les raisons de cette grève.

C'est ainsi qu'au cours de ces journées et le lendemain, nous avons discuté longuement avec : M. Wyart à la Documentation du C.N.R.S. ; M. Rocard à l'Ecole Normale Supérieure ; MM. Ephrussi, Lefeuve, Sabourdy aux laboratoires de Gif-sur-Yvette ; M. Wolf au Labo de Nogent-sur-Marne ; M. Stœtzel au Centre d'Etudes Sociologiques ; M. Dangeon à l'Observatoire de Paris et M. Fleury à l'Institut d'Optique.

L'après-midi plusieurs centaines de contractuels se rendent place du Palais-Royal. Ils manifestent pendant plus d'une heure sur la place. Ils portent des pancartes sur lesquelles on lit : sans recherche par de progrès... un milliard c'est bien, le distribuer c'est mieux... 8 ans de promesses c'est trop, c'est de l'argent qu'il nous faut... pas d'aumônes, notre dû...

Ils distribuent aux passants 8.000 tracts qui expliquent notre grève et nos mots d'ordre. Oui, cette grève de 48 heures fut un grand succès !

R. SAUTEREY.

CALENDRIER DE NOS ACTIONS

- 22 MARS. — Grève de 24 heures. Conférence de presse. Entrevue de l'Intersyndicale avec M. Antoine (Education Nationale).
- 7 AVRIL. — Entrevue de l'Intersyndicale avec M. Antoine et Faivre d'Arcler (représentant des Finances à l'Education Nationale).
- 25 AVRIL. — L'Intersyndicale est reçue au Secrétariat d'Etat à la Recherche (Guillaumat) par MM. Duport et Toussaint.
- 9 MAI. — L'Intersyndicale est reçue par M. Coulomb.
- 11 MAI. — Grève de 24 heures au cours de laquelle des délégations sont envoyées dans les différents ministères et apprennent le pourcentage minimum et maximum du projet du C.N.R.S.
- 12 MAI AU 31 MAI. — Grèves tournantes par établissements.
- 18 MAI. — Entrevue avec M. Piganiol (Délégué général à la Recherche Scientifique et Technique).
- 8 JUIN. — Entrevue aux Finances.
- 10 JUIN. — Grève de 24 heures de toute la Fonction publique.
- 11 JUIN. — Entrevue avec M. Antoine qui accepte de demander à M. Coulomb la révision de ses pourcentages (6 à 52 %).
- 13 JUIN. — Entrevue avec M. Coulomb.
- 14, 15, 16 JUIN. — Grève de 3 jours. Délégations auprès des Pouvoirs publics, des députés, des patrons. Manifestations en blouses blanches devant les Finances.
- 11 JUILLET. — Entrevue avec M. Piganiol, qui informe de l'acceptation du milliard par les Finances. L'Education Nationale communique les détails du projet de Coulomb (pourcentages de 6 à 52 %).
- 12 JUILLET. — Assemblée générale du personnel qui décide de faire signer une pétition pour la répartition selon un pourcentage uniforme du milliard.
- 14 SEPTEMBRE. — Entrevue aux Finances avec M. Mascart.
- 19 SEPTEMBRE. — Entrevue avec M. Antoine (Education Nationale) où l'on apprend que les Finances remettent en question le principe d'une indemnité.
- 20 SEPTEMBRE. — Entrevue avec M. Coulomb qui fait part de son nouveau projet de répartition du milliard : les 6 à 52 % seraient obtenus par le cumul possible de relèvements indiciaires, de relèvements de la prime et d'indemnité de 6 à 30 %.
- Assemblée générale du Personnel qui s'élève contre ce projet de répartition discriminatoire et organise des mouvements tournants par établissements.
- DU 22 AU 30 SEPTEMBRE. — Mouvements tournants par établissements.
- 23 SEPTEMBRE. — Entrevue avec M. Toussaint (Ministère d'Etat, chargé de la Recherche Scientifique).
- 26 SEPTEMBRE. — Entrevue à la Délégation générale à la Recherche Scientifique et Technique.
- 1^{er} OCTOBRE. — Entrevue avec MM. Cros et Antoine.
- 4 OCTOBRE. — Grève de 24 heures et conférence de presse et organisation d'actions tournantes par établissements.
- DU 5 AU 19 OCTOBRE. — Actions tournantes par établissements.
- 5 OCTOBRE. — Assemblée avec l'Enseignement Supérieur et les Chercheurs pour protester contre les Ordonnances des 22 et 28 septembre qui portent atteinte aux libertés d'opinion et d'expression des fonctionnaires. Vote d'une motion.
- 19 OCTOBRE. — Délégation massive au C.N.R.S. (Chercheurs et Techniciens) pour protester contre la tenue des commissions de discipline pour les Chercheurs ayant signé « le manifeste des 121 ».
- 21 OCTOBRE. — Grève de 24 heures. Le personnel demande une table ronde au C.N.R.S. avec l'Intersyndicale.
- 27 OCTOBRE. — Actions pour la paix en Algérie.
- 28 OCTOBRE. — Réunion de travail au C.N.R.S. avec MM. Lefort et Métivier, discussion sur le calcul du déclassement.
- 4 NOVEMBRE. — Entrevue avec MM. Coulomb et Gabriel. Le C.N.R.S. maintient son projet.
- 28 NOVEMBRE. — Entrevue avec M. Coulomb.
- 29 et 30 NOVEMBRE. — Grève de 48 heures. Délégations auprès des Pouvoirs Publics et des patrons. Manifestation devant les Finances.
- 3 DECEMBRE. — Entrevue avec M. Piganiol.
- 8 DECEMBRE. — Entrevue avec M. Coulomb.

Bulletin d'adhésion

Au Syndicat C.G.T. des personnels techniques
et administratifs du C.N.R.S., 10, rue de Solférino.
Paris (7^e)

NOM

Adresse

Lieu de travail

Date et signature

Les Commissions paritaires

Les Commissions paritaires annuelles pour les avancements d'échelon et les changements de catégorie vont se tenir incessamment.

A ce propos, nous rappelons quelques règles établies par notre statut.

1° LES AVANCEMENTS D'ECHELON

Pour toutes les catégories sauf les 1 C, 2 C et 3 C, l'avancement se fait d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur, au choix :

A 1 an, du 1^{er} au 2^e échelon,

A 1 an 1/2 du 2^e au 3^e et du 3^e au 4^e échelon,

A 2 ans à partir du 4^e échelon et pour 1/6 de l'effectif, à 18 mois.

Pour les catégories 1 C, 2 C et 3 C, l'avancement se fait pour tous les échelons au choix, à 2 ans et pour 1/6 de l'effectif à 18 mois.

Dans tous les cas, un agent ne peut rester plus de 3 ans dans un échelon.

2° LES CHANGEMENTS DE CATEGORIE

Les changements de catégorie intéressant plus particulièrement les commissions paritaires sont ceux prévus au titre « B » de la circulaire du C.N.R.S. : « Agents ayant dans leur catégorie une ancienneté minimale de 5 ans au 31 décembre 1960. »

Les demandes de changement de catégorie doivent être obligatoirement transmises par le chef de service, accompagnées de son rapport.

3° LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PARITAIRES

Ces commissions sont composées :

— D'un président : le directeur du C.N.R.S. ou son représentant.

— Des représentants de l'administration et d'un nombre égal de représentants des syndicats.

Nos collègues comprennent l'intérêt de communiquer aux représentants du personnel le maximum de renseignements les concernant afin d'être défendus avec efficacité. D'autre part, les dossiers établis par nos représentants permettent d'avertir chacun des démarches à entreprendre pour pouvoir bénéficier des dispositions statutaires.

Pour plus amples renseignements, écrivez aux représentants du syndicat siégeant aux commissions :

Catégorie A :

DUMAIL, Faculté d'Orsay (Seine-et-Oise).

Catégorie B :

DUPRE, Faculté d'Orsay (Seine-et-Oise).

Catégorie C :

CHEMIN, Observatoire de Meudon (S.-et-O.).

Catégorie D :

EMERY (C.N.R.S., 13, quai A.-France, Paris-7^e).

R. CHEMIN.

Le C. A. E. S.

Les élections au Conseil d'administration du C.A.E.S. viennent d'avoir lieu.

Il y avait 517 bulletins dont 6 nuls. Pour le collège techniciens, les 4 candidats (2 titulaires et 2 suppléants) présentés par notre syndicat dans la liste Intersyndicale ont été élus.

Ils ont obtenu :

Les titulaires : Mme Berger : 435 voix, Mme Berheim (sortante) 389 voix.

Les suppléants : Mme Mathieu : 467 voix, M. Duflot : 441 voix.

Nous vous rappelons que les responsables de notre syndicat dans les commissions sont les suivants :

Prêt - dépannage : Mme Berger.

Logement : M. Gonçalves.

Théâtre : M. Allard.

Sport - bibliothèque : M. Gonçalves.

Longue-maladie : Mme Bernheim (à cette commission dite des « 20 millions », chargée de donner un avis sur l'attribution des aides éventuelles participe également notre camarade F. Reide).

C. GONÇALVES.



Imp. Centrale de la Presse,
66, r. J.-J.-Rousseau, Paris-10^e

Le Gérant : F. REIDE.

Nous pouvons vous envoyer le J. O. sur le nouveau statut contre 150 fr. en timbres, le J. O. sur la retraite contre 40 fr. en timbres, et le nouveau J. O. sur la retraite contre 50 fr. en timbres.

N° 27. — DECEMBRE 1960

Nous donnerons dans notre prochaine page de documentation les indications concernant ce nouveau régime de retraite et les cotisations qui en découlent.

Tableau des salaires au 1^{er} octobre 1960

Dans ce tableau vous trouverez les salaires pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, tels qu'ils sont depuis le 1^{er} octobre 1960.

Ces chiffres représentent, en nouveaux francs, les salaires bruts : traitement hiérarchisé calculé sur la base de 2.405 NF (240.500 F), plus l'indemnité de résidence à Paris (20 %) (*).

Pour avoir les salaires nets, il convient de déduire la Sécurité Sociale, la M.G.E.N., l'I.P.A.C.T.E., l'I.G.R.A.N.T.E., d'y ajouter les Allocations

familiales et les suppléments familiaux de traitements s'il y a lieu, ainsi que pour la région parisienne les 16 NF (1.600 F) d'indemnité de transport.

Les indices sont les indices bruts, c'est-à-dire ceux qui se trouvent sur les feuilles de paie.

L'indemnité spéciale dégressive attribuée jusqu'à l'indice 189 brut et l'abondement résidentiel alloué au-dessous de l'indice 300 brut, sont inclus dans les salaires ci-dessous.

Catégorie	1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	3 ^e échelon	4 ^e échelon	5 ^e échelon	6 ^e échelon	7 ^e échelon	8 ^e échelon	9 ^e échelon	10 ^e échelon	11 ^e échelon	12 ^e échelon	13 ^e échelon
	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire
1 A	600-1.413,00	635-1.647,39	785-1.887,90	885-2.128,39									
2 A	378- 880,91	495- 973,99	445-1.070,13	481-1.156,80	519-1.248,19	555-1.334,73	590-1.419,09	625-1.503,69	665-1.599,30	705-1.695,49	745-1.791,69	785-1.887,90	
3 A	300- 721,50	330- 793,69	355- 853,89	380- 913,89	405- 973,99	430-1.034,19	455-1.094,29	480-1.154,40	505-1.214,49	530-1.274,70	560-1.346,79	585-1.406,89	
1 B	265- 644,73	288- 695,14	312- 750,39	336- 808,09	360- 865,80	385- 925,89	410- 986,10	435-1.046,19	460-1.106,29	485-1.166,40	510-1.226,59	535-1.286,70	560-1.346,79
2 B	230- 568,07	248- 607,45	266- 646,92	284- 686,39	302- 726,30	320- 769,59	338- 812,89	356- 856,20	374- 899,49	392- 942,79	410- 986,10	428-1.029,30	445-1.070,19
3 B	205- 513,18	215- 535,15	229- 565,78	243- 596,51	257- 627,23	270- 655,76	283- 684,20	296- 712,75	310- 745,59	324- 779,19	338- 812,89	352- 846,60	365- 877,30
4 B	200- 502,24	209- 521,93	221- 548,27	233- 574,63	245- 600,88	257- 627,23	270- 655,76	282- 682,01	294- 708,37	306- 735,90	318- 764,79	330- 793,69	
5 B	190- 480,37	203- 508,80	214- 532,96	225- 557,03	235- 579,01	245- 600,88	255- 622,85	265- 644,73	275- 666,70	285- 688,58			
6 B	160- 444,54	167- 452,85	175- 462,46	185- 474,33	194- 489,12	203- 508,80	212- 528,59	220- 546,09	230- 568,07	239- 587,76	247- 605,26	255- 622,85	
7 B	145- 425,36	153- 436,23	162- 446,91	171- 457,67	180- 468,40	189- 479,08	198- 497,86	207- 517,55	215- 535,15	225- 557,03			
8 B	125- 387,26	135- 411,36	142- 421,16	149- 430,96	156- 439,79	163- 448,10	170- 456,52	177- 464,83	184- 473,15	190- 480,37			
9 B	100- 327,16	109- 348,76	118- 370,46	127- 392,06	136- 412,76	145- 425,36	154- 437,41	163- 448,10	172- 458,90	180- 468,40			
1 C	415- 998,10	445-1.070,19	470-1.130,40	500-1.202,49	530-1.274,70	560-1.346,79							
2 C	330- 793,69	347- 834,49	364- 875,40	381- 916,29	398- 957,19	415- 998,10							
3 C	225- 557,03	240- 589,95	255- 622,85	270- 655,76	285- 688,58	300- 721,50	315- 757,59						
4 C	170- 456,52	182- 470,77	192- 484,74	202- 506,62	212- 528,59	220- 546,09	230- 568,07	240- 589,95	249- 609,63	259- 631,60	267- 649,10	275- 666,70	285- 688,58
5 C	145- 425,36	151- 433,85	160- 444,54	165- 450,48	172- 458,90	180- 468,40	186- 475,52	193- 486,93	200- 502,24	207- 517,55	213- 530,78	219- 543,90	225- 557,03
1 D	300- 721,50	323- 776,79	346- 832,09	370- 889,89	394- 947,59	418-1.005,30	442-1.062,99	465-1.118,29	490-1.178,49	515-1.238,59	540-1.298,70	562-1.351,59	585-1.406,89
2 D	210- 524,21	228- 563,59	244- 598,70	260- 633,79	276- 668,89	292- 704,00	308- 740,70	324- 779,19	340- 817,69	356- 856,20	372- 894,69	390- 937,99	
3 D	140- 418,36	150- 432,46	163- 448,10	175- 462,46	189- 479,08	201- 504,43	213- 530,78	225- 557,03	237- 583,38	249- 609,63	261- 635,98	273- 662,33	285- 688,58
4 D	145- 425,36	156- 439,79	165- 450,48	175- 462,46	185- 474,33	195- 491,30	205- 513,18	215- 535,15	225- 557,03	235- 579,01	245- 600,88		
5 D	115- 363,26	123- 382,46	133- 406,55	142- 421,16	151- 433,85	160- 444,54	169- 455,23	178- 466,02	187- 476,71	195- 491,30	205- 513,18		

(*) Le montant de l'indemnité de résidence, variable suivant les zones de salaires, est un pourcentage du traitement hiérarchisé.

Ce pourcentage est de 20 % pour la zone sans abattement (région parisienne). Il est de 18 %, 16,5 %, 15 %, 13,5 %, 12 %, 10,5 % pour les autres zones.

Catégorie 3 A Indice 635 Salaire : 1527,19
 Catégorie 5 B Indice 305 Salaire : 733,50
 Classes exceptionnelles
 Catégorie 2 D
 1^{er} échelon Indice 430 Salaire : 1.034,19
 2^e échelon Indice 455 Salaire : 1.094,29